

Article

« Illocutoire et modalisation : les marqueurs d'intensité en français »

Madeleine Saint-Pierre

Revue québécoise de linguistique, vol. 20, n° 2, 1991, p. 223-236.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/602711ar>

DOI: 10.7202/602711ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

ILLOCUTOIRE ET MODALISATION: LES MARQUEURS D'INTENSITÉ EN FRANÇAIS.

Madeleine Saint-Pierre

1. Introduction

Cette étude propose une description et une classification des marques linguistiques, prosodiques et discursives de la modalisation d'intensité (amplification et atténuation) en français. Cette description s'appuie d'une part, sur des observations faites sur un corpus dialogique entre locuteurs francophones de Montréal et, d'autre part, sur une théorie des actes illocutoires et une théorie de la modalisation. Les principales contributions de cette recherche sont de deux ordres: théorique et appliqué.

Sur le plan théorique, la recherche propose de relier les dimensions impliquées dans la modalisation à celles des «modifications des composantes des forces illocutoires» (f.i.) par le biais de l'analyse des f.i. de Vanderveken (1988), dans le but de définir des critères pour la distinction entre ce qui est lié au prédicat (*dictum*) et ce qui est une attitude vis-à-vis de la prédication (*modus*) ou modalisation (Cervoni, 1987).

Plus spécifiquement, l'analyse porte sur la diversité des moyens linguistiques utilisés par les locuteurs pour atténuer ou amplifier les assertions et les demandes («*request*») et fait ressortir les aspects systématiques de la modalisation en contexte dialogique oral.

La classification de ces marqueurs permettra de constituer une «grammaire» des modalisateurs d'intensité fournissant ainsi les bases pour le développement de procédures computationnelles pour l'analyse informatisée de ces marqueurs dans un large corpus. Une version antérieure de cette grammaire a servi à la catégorisation d'un corpus dialogique entre enfants. Cette catégorisation a pu être effectuée à l'aide

d'un système interactif de type SAGA, le SAGA-AL (Système d'analyse grammaticale assistée des actes de langage) développé en collaboration avec le Centre d'Analyse de Textes par Ordinateur (ATO) (Plante, 1988)¹.

Sur un plan plus fondamental, les catégorisations et les structurations générées par SAGA-AL ont été programmées pour correspondre aux principales dimensions impliquées dans l'emploi du langage en contexte. Ce travail permet de «documenter» une hypothèse à l'effet que la représentation arborescente des structures ainsi générées reflète une représentation qui correspond à celles des structures cognitives dans un système intelligent. (Paquin, 1990: D-Expert)

2. Problématique

La modalisation est définie comme une prise en charge par l'individu du contenu de sa contribution discursive et peut être exprimée par des *modalisateurs* comme *peut-être, certainement, je pense que, il semble....* qui, dans une problématique de l'énonciation, «indiquent que l'énoncé n'est pas entièrement assumé ou que l'assertion est limitée à une certaine relation entre le sujet et son discours» (Dubois et al., 1973, p.319). Une autre dimension de la modalisation concerne la prise en compte par le locuteur (L) des besoins et résistances possibles de l'allocutaire (A), ce qui indique un niveau d'ajustement interpersonnel de la part de L. Cette attitude est observée dans les actes de type directif, par exemple.

Les assises théoriques sur lesquelles s'appuie la démarche que nous avons privilégiée, résident dans l'analyse des f.i. en six composantes de Vanderveken (1988). Selon cette analyse, certaines opérations logiques appliquées à l'un ou l'autre de trois de ces composantes soit: le degré de puissance, le mode d'accomplissement et les conditions de sincérité modifient les f.i. primitives pour dériver d'autres f.i. Les trois opérations de modification qui sont reliées à la modalisation consistent à: «*resteindre le mode d'accomplissement de l'acte*», «*ajouter de nouvelles conditions de sincérité*» ou encore «*augmenter ou diminuer le degré de puissance*» (op.cit. chapitre 4). Voyons quelques exemples de ces modifications.

Une variation du *degré de puissance* des conditions de sincérité et/ou du but illocutoire au moyen de l'intonation et de certains adverbes permet d'atténuer ou de

1. Une version de SAGA-AL développée en collaboration avec H. Feider à partir d'une analyse antérieure des modalisateurs a été appliquée au corpus de Feider—Saint-Pierre (Saint-Pierre et al., 1989).

renforcer le degré de certitude d'une assertion ou de modifier le caractère obligatoire d'une requête. Les énoncés «peut-être qu'il est malade» et «bien sûr, il est guéri» sont des sous-catégories d'assertions différentes de «il est malade» par la modification du mode verbal que les adverbes modaux introduisent. Ces modifications indiquent un mode spécial d'accomplissement: dans le cas de «bien sûr, il est guéri», L a l'intention de convaincre A de la vérité de «p». (op.cit, p.114). De même, le degré de puissance du *témoignage* est considéré comme plus fort que celui d'une *assertion*.

Dans le cas des actes directifs, Vanderveken ajoute que: «le degré de puissance des conditions de sincérité d'une *supplication* est plus fort que celui d'une simple *demande* parce qu'un locuteur qui supplie exprime un désir plus fort» (op.cit: p.121). Par ailleurs, «la force de commandement a un degré de but illocutoire plus fort à cause de son mode d'accomplissement» (op.cit. p.122). Un changement du *mode d'accomplissement* du but illocutoire permet de distinguer la simple demande de l'ordre par le fait que, dans la demande, L donne à A une option de refus ce qui est exclu dans le commandement.

Une modification des *conditions de sincérité* implique un changement d'attitude propositionnelle du locuteur relativement à 'P' ainsi, dans: *espérer, désirer, regretter ou croire que P*, l'attitude propositionnelle de L implique une modification de la f.i. primitive d'assertion. Comme nous le verrons dans la section 4, un désir moins fort de L pour que A accomplisse l'action, transforme la requête en simple suggestion. Cette modification est réalisée par des traits linguistiques spécifiques dans les énoncés.

Il s'agira donc d'identifier les traits de surface des énoncés exprimant ces modifications des f.i. assertives et directives primitives dans le contexte conversationnel. Ces modifications impliquent des dimensions de même type que celles qui caractérisent les modalisations au sens défini plus haut. La classification des indices verbaux ainsi repérés montre l'aspect systématique de la modalisation d'intensité en français.

3. Méthode

Le repérage des marques linguistiques de la modalisation d'intensité a été effectué grâce à l'examen attentif d'un corpus vidéofilmé et informatisé, de conversations

dyadiques entre enfants, le corpus Feider-Saint-Pierre². L'analyse est le résultat d'un va-et-vient continu entre le corpus et les théories sur lesquelles s'appuie cette étude.

Les moyens linguistiques exprimant les modifications qui ont pour effet d'atténuer ou d'amplifier le degré de puissance soit des conditions de sincérité, soit du but illocutoire et de son mode d'accomplissement sont des *modalisateurs*.

Pour saisir la valeur d'un marqueur en termes d'intensité, deux types de modalisateurs ont été distingués selon qu'ils servent à renforcer ou à l'inverse à adoucir. Il s'agit de l'atténuateur et de l'amplificateur. *L'atténuateur* est tout élément linguistique, prosodique ou discursif servant à marquer une *incertitude ou degré de certitude ou d'obligation moindre du locuteur (L)* relativement au contenu propositionnel de l'énoncé. *L'amplificateur* est tout élément linguistique, prosodique ou discursif servant à marquer un *plus grand degré de certitude ou d'obligation du locuteur* relativement au contenu propositionnel de l'énoncé.

En prenant appui sur ces distinctions, il s'agira non pas de faire un inventaire exhaustif mais plutôt une exemplification des différents types de marqueurs d'amplification ou d'atténuation regroupés selon les niveaux structurels du discours et tel qu'observés dans le contexte d'un corpus conversationnel. La liste de ces marqueurs peut être allongée ou restructurée selon les objectifs spécifiques de l'analyse envisagée.

4. Classification des modalisateurs d'intensité en français

Trois grandes classes de modalisateurs ont été distinguées: 1) les marqueurs prosodiques; 2) les marqueurs morphologiques et syntaxiques; 3) les marqueurs discursifs. Chaque type et sous-type de modalisateur est illustré par des exemples suivis de la valeur du modalisateur et, entre parenthèses, de la dimension de la modalisation.

2. La description du corpus ainsi que les principales conventions de transcription du Corpus Feider-Saint-Pierre apparaissent dans Saint-Pierre et Feider (1987).

4.1 Modalisateurs prosodiques

Certains traits du discours oral servent à faire varier le degré de puissance des conditions de sincérité ou du but illocutoire dans les actes directifs et assertifs. Ces traits sont principalement: l'intonation, la durée vocalique et diverses composantes reliées à la qualité de la voix. À l'oral, les marqueurs prosodiques peuvent servir à renforcer la modalisation exprimée par des marqueurs d'un autre niveau structurel comme certains exemples ci-dessous l'indiquent.

4.1.1 L'intonation

Diverses intonations, soit l'intonation montante (M), interrogative (?), descendante (D) ou mixte avec accentuation ou non de certaines syllabes servent à exprimer différents degrés de puissance des conditions de sincérité ou du but illocutoire dans le langage oral. Les exemples suivants montrent: l'expression d'un grand degré de certitude de L relativement un état de fait en (1); un désir plus fort de L pour que A fasse l'action en (2) et un désir peu marqué de L pour que A fasse l'action en (3), à cause de l'intonation interrogative.

- (1) ça | ne | s'ou | vre | pas (D) (accentuation de chacune des syllabes et intonation descendante) *amplificateur* (certitude)
- (2) mais, attends une minute (M) là (D) *amplificateur* (obligation)
- (3) tu me donnes ce crayon? *atténuateur* (option de refus à A)

4.1.2 Qualité de voix

Un changement de la qualité de la voix en termes de volume, débit, hauteur ou par certaines modulations vocales sont autant de moyens employés par un locuteur pour indiquer un degré de puissance plus ou moins fort du but illocutoire ou des conditions de sincérité. Voyons les exemples (4) à (14):

Volume : une voix faible: (p) (*piano*)
 une voix forte: (f) (*forte*)

- (4) il est peut-être guéri (p) *atténuateur* (incertitude)
- (5) dépêche-toi (f) *amplificateur* (obligation)

(6) non, parce qu'hier i a eu un accident (f) *amplificateur* (certitude)

(7) vas-t'en plutôt demain (p) *atténuateur* (demande/suggestion)

Débit: débit lent: (L)
 débit accéléré: (a)

Durée vocalique : syllabe allongée (al)

(8) là, tu prendras ça (al) avec la pillule (L) *atténuateur* (recommandation)

(9) il saigne, dis-moi quoi faire (a) *amplificateur* (urgence de faire l'action demandée marquée par le débit accéléré)

Hauteur : voix haute: (h)
 voix grave: (g)

(10) j'en ai, peut-être, une bonne idée (h) *atténuateur* (probabilité)

(11) c'est pas mal fort (g) *amplificateur* (certitude)

Modulation vocale : voix rieuse (ri), chantonnante (chan), chuchoteuse (chu):

(12) j'entends pas son coeur (chu) *amplificateur* (certitude du fait)

(13) arrête (ri) *atténuateur* (faible désir de L pour que A arrête)

(14) dis-moi ce qu'il a lui déjà? (h)(chan) *atténuateur* (option de refus)

4.2 Modalisateurs morphologiques et syntaxiques

Les principaux procédés morphologiques et syntaxiques modifiant l'attitude propositionnelle de L ou le rapport interpersonnel entre L et A sont: les auxiliaires de mode et les semi-modaux, les locutions d'intensité, la modalité impersonnelle, les adverbes modaux et la mise en relief.

4.2.1 Auxiliaires de mode

Les auxiliaires de mode exprimant les modalités s'opposent par définition aux verbes de sens plein (verbe *dictal*) et sont suivis d'un infinitif. Dans les énoncés ayant un but assertif, ces auxiliaires servent à exprimer divers degrés de certitude de L dans l'attitude propositionnelle de ce dernier, relativement à la proposition. Dans

les directifs, les modaux traduisent une certaine tension ou distance entre le locuteur-énonciateur et son interlocuteur en termes de *nécessité*, *capacité*, *possibilité*, *permission*, *d'éventualité*, *d'obligation*, *probabilité* ...relativement à l'action future. Les énoncés (15) à (18) illustrent certaines de ces dimensions:

- (15) tu dois partir. *amplificateur* (nécessité de partir pour A)
- (16) tu as dû lui donner l'autre médicament. *atténuateur* (hypothèse relativement à un fait: «tu lui as peut-être donné l'autre...»)
- (17) veux-tu me donner le thermomètre? *atténuateur* (option de refus)
- (18) tu pourrais l'opérer. *atténuateur* (possibilité; suggestion)

4.2.2 Locution d'intensité

Certaines locutions verbales référant au locuteur expriment soit la *certitude*, la *vraisemblance* ou la *probabilité* de la vérité de la proposition ou encore l'obligation en (21).

- (19) je suis certain qu'il a la patte cassée. *amplificateur* (certitude)
- (20) d'après moi/selon moi, il est guéri. *atténuateur* (vraisemblance)
- (21) je suis obligée de dire qu'il a de la fièvre. *amplificateur* (obligation)

4.2.3 Modalité impersonnelle

L'emploi du mode impersonnel incluant un modal ou un semi-modal ainsi que les tournures équivalentes à celles des exemples (19) à (21) expriment les mêmes dimensions que celles décrites au point 4.2.2 comme les exemples (22) à (26) le montrent. C'est parce que les modalités impersonnelles apparaissent plus tardivement dans le langage des enfants que cette catégorie est distinguée de la locution d'intensité dans la classification (Saint-Pierre et al., 1989).

- (22) il est nécessaire de lui mettre un plâtre. *amplificateur* (nécessité)
- (23) il est certain qu'il fait de la fièvre. *amplificateur* (certitude)
- (24) à moins qu'il soit trop tard. *atténuateur* (hypothétique)
- (25) ça a l'air d'être cassé. *atténuateur* (probabilité)

(26) il semble/il est possible qu'il soit tombé. *atténuateur* (possibilité)

4.2.4 Adverbe modal

Les principaux adverbes dérivés des modaux et semi-modaux employés pour modaliser sont du type de: *assurément, indiscutablement, en vérité, à vrai dire, absolument pas, bien sûr, peut-être, probablement, certainement...* L'emploi de ces adverbes de modalisation n'est pas nécessairement littéral, comme on peut le voir dans l'exemple (30).

(27) elle va probablement venir le chercher à midi. *atténuateur* (probabilité)

(28) rapportez-le, à coup sûr. *amplificateur* (obligation)

(29) bien sûr, c'est cassé. *amplificateur* (certitude)

(30) il est sûrement arrivé. *atténuateur* (hypothétique malgré la présence de *sûrement*).

4.2.5 Mise en relief

La mise en relief peut être faite de diverses façons dont les principales sont : la topicalisation, la dislocation du sujet ou de l'objet, les clivées. Ces moyens syntaxiques marquent une certaine emphase dans les énoncés (31) à (33) qui suivent:

(31) C'est l'ours qui est le plus malade. *amplificateur* (certitude)

(32) Le thermomètre, vite donne- moi le. *amplificateur* (L attire l'attention de A sur l'objet demandé pour renforcer sa demande)

(33) Celui-là, il est arrivé le premier. *amplificateur* (certitude)

Un troisième type de modalisateur regroupe des phénomènes qui relèvent du discours de manières diverses.

4.3 Modalisateurs discursifs

Les marqueurs de modalisation regroupés ci-après sont d'ordre discursif soit parce qu'ils débordent le cadre de la proposition (extension phrastique, répétition, discours rapporté) ou soit parce qu'ils relèvent des conventions d'emploi de la langue

dans la communauté francophone (formule de politesse, acte indirect) plutôt que des conventions de langue (Morgan, 1978).

4.3.1 Extension phrastique

Des propositions entières peuvent servir à modaliser soit parce qu'elles constituent des arguments pour l'assertion ou des raisons pour l'action demandée, etc. Un locuteur peut renforcer ou encore atténuer son énoncé en explicitant, expliquant, réitérant ou en reformulant l'assertion ou la demande effectuée comme dans les exemples (34) à (38).

- (34) mais oui, c'est certain. *assertion amplifiée par réitération*
- (35) vas-y, pique-le. *ordre réitéré par reformulation*
- (36) tu passes ça avec la piqûre, t'as compris là? *demande rendue plus insistante par la demande de confirmation de l'action demandée*
- (37) oui, il a mal au bras parce que tout à l'heure j'y ai demandé comment qu'il avait eu son accident. *assertion renforcée par l'explication*
- (38) ôte-toi, ça presse. *ordre amplifié par l'explicitation du mode d'accomplissement de l'action.*

4.3.2 Répétition

La répétition ou redoublement sert principalement à amplifier soit en marquant l'insistance d'une requête ou la certitude d'une proposition.

- (39) attends, attends une minute! non! non! *amplificateur (obligation)*
- (40) il a mal, il mal au bras. *amplificateur (certitude du fait)*

4.3.3 Discours rapporté

Le locuteur peut atténuer ou amplifier ses assertions et ses requêtes en rapportant les paroles d'un autre locuteur dans le but soit de se dégager de toute responsabilité relativement à la vérité propositionnelle (41) ou soit pour faire valoir l'autorité d'un énonciateur, responsable de la demande, dans le but de la renforcer (42), comme ci-après:

- (41) la cliente a dit qu'il avait mal aux yeux. *atténuateur (vraisemblable)*

- (42) le docteur demande de lui donner le médicament. *amplificateur* (demande provenant d'une autorité)

4.3.4 Formules de politesse

Certaines formules «figées» de type conventionnel comme *s'il-te-plait* en (43) peuvent atténuer l'impact interpersonnel et restreindre le mode d'accomplissement du but directif en donnant à l'allocutaire une option de refus. Cependant certaines formules peuvent aussi renforcer le caractère péremptoire de l'ordre. Le *vous* et le *madame* de (44) marquent la distance, l'autorité augmentant ainsi le degré de puissance du but illocutoire en exprimant un rapport d'autorité marqué entre L et A ou encore de la modalité appréciative.

- (43) apporte-le moi s'il-te-plaît. *atténuateur* (option de refus)

- (44) madame, taisez-vous (f) *amplificateur* (obligation)

L'emploi de ces morphèmes est très conventionnalisé en français et la liste pourrait être allongée. La valeur de la modalisation dans l'énoncé ironique en (45) dépend de paramètres extra-linguistiques comme le rapport entre L et A.

- (45) merci de m'apporter une fourchette. *demande ironique* (concernant action future, exprimée par un remerciement qui, habituellement, suit l'accomplissement de l'action demandée)

4.3.5 Acte indirect

Selon Vanderveken (1988), la f.i. primitive est la plus *simple* possible c'est-à-dire

«[qu']elle a un but illocutoire, pas de mode particulier d'accomplissement de ce but, un degré de puissance neutre et seulement les conditions sur le contenu propositionnel, les conditions préparatoires et les conditions de sincérité que détermine son but»

En français, ces forces sont encodées directement par les modes verbaux identifiés dans la grammaire. Le type déclaratif permet d'asserter et l'impératif d'ordonner et cet emploi littéral du mode ne peut constituer un indice de modalisation.

Toutefois, un acte indirect peut être accompli en français, par un changement de mode qui a l'effet de restreindre le mode d'accomplissement du but, de changer le

degré de puissance des conditions de sincérité ou encore d'ajouter de nouvelles conditions sur le contenu propositionnel. Voyons ces emplois du mode interrogatif et du conditionnel dans les exemples qui suivent.

Le mode interrogatif: Dans le cadre du modèle de Vanderveken (1988, p.129), la question a un but directif et est perçue comme suit:

«la force illocutoire de question est obtenue à partir de la force de demande en ajoutant la condition sur le contenu propositionnel que celui-ci représente un acte de discours futur de l'allocataire dirigé vers le locuteur original.»

Toutefois, l'emploi du mode interrogatif avec ou sans verbe modal ne concerne qu'indirectement le contenu propositionnel dans les énoncés (46) et (47). Ce moyen d'atténuer une demande est bien connu. Dans le contexte des énoncés (48) et (49), la demande est par contre amplifiée, à cause du type de verbe en (48) et par le reproche implicite en (49). L'emploi de la forme interrogative tronquée tel qu'en (50) est un moyen plus fort pour atteindre le but visé et sert à réitérer une demande ou une interdiction.

D'autres énoncés interrogatifs peuvent, par ailleurs, servir à renforcer la certitude de L quant à la vérité propositionnelle comme c'est le cas des questions rhétoriques du type de (51).

(46) Peux-tu me donner le thermomètre? *atténuateur* (option de refus)

(47) Me prêtes-tu ta bicyclette? *atténuateur* (option de refus)

(48) Veux-tu bien te taire! *amplificateur* (obligation)

(49) Vas-tu finir par me le passer le sel? *amplificateur* (insistance)

(50) Veux-tu! *amplificateur* (obligation de faire l'action implicite)

(51) Qui n'a pas besoin des autres? *amplificateur d'assertion* («tout le monde a besoin des autres»)

Le mode interrogatif est donc un des moyens linguistiques conventionnalisés en français, non seulement pour obtenir une information, mais pour faire soit une assertion, une demande de permission, d'objet, d'action, de confirmation... (Saint-Pierre, 1977).

Le mode conditionnel : L'emploi du conditionnel peut servir à atténuer le degré de certitude de L quant à la vérité de la proposition assertée ou peut avoir pour effet d'adoucir l'impact interpersonnel dans un acte directif. Dans le premier cas (52), l'emploi résulte d'une convention de langue liée au mode conditionnel lui-même alors que dans l'autre (53), il est un acte indirect de requête conformément aux conventions d'emploi du français.

(52) son bras serait cassé *atténuateur* (hypothèse, probabilité)

(53) j'aimerais que tu partes *atténuateur* (demande indirecte)

Avant de clore sur le rôle du mode dans l'expression de la modalisation d'intensité, une remarque sur l'emploi du mode impératif s'impose. Dans les communications interpersonnelles, la demande formulée avec le mode impératif n'est pas neutre du point de vue de l'obligation ou de la non-obligation de la part de A à faire l'acte demandé si le rapport de pouvoir entre les interlocuteurs ne l'est pas. En effet, le mode d'accomplissement du but directif est différent, selon la nature du rapport d'autorité entre les locuteurs et, c'est ce qui permet d'assigner à l'action future de A son caractère obligatoire ou facultatif.

Par ailleurs, le fait qu'il n'y a pas en français de verbe performatif primitif pour l'acte directif rend plus difficile la vérification (par substitution, paraphrase..) de la f.i. directive «neutre». Ne pourrait-on en conclure que le rapport d'autorité serait une composante intégrée à l'acte directif, dans le sens que le responsable de la requête se considère toujours (consciemment ou non) comme ayant le droit de demander et d'exiger que A fasse l'action?

5. Conclusion

L'observation du discours dialogique a permis d'identifier les principaux modalisateurs d'intensité, sur la base de critères formulés dans la première partie de cet article. Ces critères permettent de relier les f.i. complexes aux phénomènes de modalisation dans le discours oral.

Sur le plan théorique, l'analyse renforce l'hypothèse de Vanderveken (1988) à l'effet que «certains mots et traits syntaxiques, comme les signes de ponctuation, l'ordre des mots et le mode du verbe, contribuent à la signification des énoncés...en

déterminant les *forces illocutoires* des énonciations de ces énoncés»...(op.cit p.16-17).

En outre, les modalisations constituent, dans le cadre d'une grammaire pragmatique, une composante intégrée dans la structure d'un énoncé qui peut également être envisagée dans une problématique de l'énonciation.

Ce rapprochement entre illocutoire et modalisation ne rejoint-il pas un souhait exprimé par Ducrot et Todorov (1972) dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*:

«..au moment où les modalités présentent le plus nettement le caractère extra-prédicatif, elles tendent à rejoindre la catégorie, plus vaste des actes de parole. C'est peut-être dans ce cadre qu'elles recevront, un jour, un traitement quelque peu systématique.» (p.397)

Un tel traitement pourrait s'étendre à d'autres types de modalisation comme la modalisation appréciative qui peut être reliée au but illocutoire «expressif» dans l'emploi de la langue.

L'élaboration d'une grammaire des modalisateurs a permis de développer des procédures computationnelles pour la catégorisation interactive de ces marqueurs dans un corpus de conversations authentiques à l'aide d'un système d'analyse assistée pour les actes de langage, le SAGA-AL, programmé en Déredec-LISP (Plante, 1988).

Appliqué à un corpus de conversations entre enfants de cinq à dix ans, ce système a permis, à l'aide de modèles d'exploration, de faire ressortir les aspects systématiques de la modalisation et préciser l'ordre d'acquisition de certains modalisateurs dans le langage des enfants. La modalisation constitue un indice important du développement des conduites de communication dialogique chez les enfants de cet âge (Saint-Pierre et al., 1989; Feider, 1990).

Madeleine Saint-Pierre
Université du Québec à Montréal

Références

- CERVONI, J. (1987) *L'énonciation*, Paris, PUF.
- DUBOIS, J. et al. (1973) *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- DUCROT, O. et T. Todorov (1972) *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- FEIDER, H. (1990) «La modalisation comme indice de l'autorégulation de la production linguistique chez l'enfant d'âge scolaire: analyse de discours.», *ACFAS: Notes de Recherche*, Cahiers volume 14.
- MORGAN, J.L. (1978) «Two Types of Conventions in Indirect Speech Acts» dans P. Cole (éd.), *Syntax and Semantics, volume 9: Pragmatics* (pp.260-280), New-York, Academic Press.
- PAQUIN, L.C. (1990) *D-EXPERT, Manuel de l'utilisateur*, (version 2.0), Centre d'Analyse de Textes par Ordinateur, Université du Québec à Montréal, 140 p.
- PLANTE, P. (1988) *Déredéc: Atelier de programmation pour l'analyse et la modélisation de systèmes symboliques*, (version 4.1) Centre d'Analyse de Textes par ordinateur, Université du Québec à Montréal.
- SAINT-PIERRE, M. (1977) «Aspects pragmatiques des interrogatives globales en français de Montréal», thèse de doctorat, microfilmée. Université de Montréal.
- SAINT-PIERRE, M. et H. Feider (1987) «Étude psycholinguistique des capacités pragmatiques du langage chez l'enfant de cinq à dix ans», *Revue Québécoise de Linguistique*, volume 16, n°2, pp.163-186.
- SAINT-PIERRE, M., H. Feider et G. Lemay (1989) «La modalisation dans les actes constatifs et directifs: analyse informatisée des marqueurs d'atténuation et d'amplification dans le discours dyadique entre enfants», Communication présentée à l'ACFAS, mai.
- VANDERVEKEN, D. (1988) *Les actes de discours*, Bruxelles, Mardaga.